

13-14 GEORGE V, A. 1923

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI, le 12 juin 1923.

Le Comité spécial permanent des Banques et du Commerce reprend ses délibérations à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable A.-K. Maclean.

Le Comité commence l'étude de l'appendice G et expédie plusieurs articles sans discussion.

Le PRÉSIDENT: Article 13—L'honorable M. Fielding propose de biffer les Nos 13 et 14. Ainsi nous allons les examiner ensemble. Il insère ceci: "Prêts remboursables sur demande et prêts à court terme (n'excédant pas trente jours) au Canada, sur les actions, obligations, bons et autres sûretés d'une valeur négociable suffisante pour les couvrir.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Alinéa 14. L'honorable M. Fielding propose que ce dernier soit modifié et se lise comme suit: Prêts remboursables sur demande et prêts à court terme (n'excédant pas trente jours) en dehors du Canada, sur les actions, obligations bons ou autres sûretés d'une valeur négociable suffisante pour les couvrir.

Adopté.

M. COOTE propose l'amendement suivant à l'annexe G:

"Que l'item No 14, sous la rubrique "Actif", soit retranché et remplacé par ce qui suit:

Prêts à demande en Grande-Bretagne.

" " dans les colonies britanniques.

" " aux Etats-Unis d'Amérique.

" " dans les autres pays étrangers."

L'amendement de M. Coote est rejeté.

Le PRÉSIDENT: M. Fielding propose de retrancher l'item 15 et de le remplacer par le suivant:

"Pour les prêts courants et escomptes, ailleurs qu'au Canada, après avoir entièrement pourvu à toutes les créances mauvaises et douteuses."

L'amendement de l'hon. M. Fielding est rejeté.

M. COOTE: Je désirerais proposer l'amendement suivant:

"Que l'annexe G mentionne les dépôts et prêts dans chaque province du Canada."

Mais comme je constate que le rapport mensuel serait plutôt tracassier, je retire l'amendement.

Annexe G—Actif—20. Créances en souffrance.

Au No 20 de la rubrique "Actif",

Le PRÉSIDENT: l'honorable M. Fielding présente un amendement tendant à retrancher l'item et à le remplacer par le suivant:

"20. 'Prêts non en cours'."

L'hon. M. FIELDING: Les termes "Créances en souffrance" paraissent plutôt soulever des objections, et l'item "prêts non en cours" a été proposé en remplacement. Je crois que le comité a agréé le changement.

L'amendement est adopté.